

## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 FEVRIER 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de SAINT-JORIOZ (Haute-Savoie), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle consulaire, sous la présidence de Monsieur Michel BEAL, Maire.

### PRESENTS (21) :

BEAL Michel, SAINT-MARCEL André, CHARVIN Chantal, COLOMBET Agnès, BANCOD Hervé, SORCE Rose-Marie, CABY François, PASTOR Gérard, COURTOIS Catherine, EMONET Elisabeth, JOSSERAND Françoise, BOUCHER Christophe, VAUTHIER Jean-Luc, DEHOORNE Michaël, CHAUMARD Laurent, LAMY-QUIQUE Karine, DE LA CHAPELLE Grégory, MORISET Kamila, SCOTTON Aude, BUREL Sylvia, WHARMBY Isabelle.

### ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR (6) :

Frédéric GONDA a donné pouvoir à François CABY  
Corinne LETEROUIN a donné pouvoir à Catherine COURTOIS  
Carole GARDET a donné pouvoir à Agnès COLOMBET  
Henriette EL HAGE a donné pouvoir à Karine LAMY-QUIQUE  
Véronique CANET a donné pouvoir à Rose-Marie SORCE  
Brice VANDEPITTE a donné pouvoir à Michaël DEHOORNE

### ABSENTS EXCUSES (2)

Vincent GASCA, Flavien LEGER

Date de convocation du Conseil Municipal : 20/02/2023

Date d'affichage : 20/02/2023

Elisabeth EMONET a été élue secrétaire de séance.

### Délibération rendue exécutoire

Compte tenu de la transmission en

Préfecture le : 28.02.2023

Et publication le : 01.03.2023

Le Maire,



## IMPASSE DE LA CÔTE - ACQUISITION DES PARCELLES AY687, AY688 et AY689

**Vu** l'article L1111-1 du code général de la propriété des personnes publiques (CGPPP) qui précise que les collectivités territoriales acquièrent à l'amiable des biens immobiliers,

**Vu** l'arrêté d'alignement AL2020-003 définissant l'alignement impasse de la Côte,

**Considérant** qu'il convient de régulariser cet alignement, il est proposé d'acquérir les parcelles AY687, AY688 et AY689, d'une surface totale de 182 m<sup>2</sup> à l'euro symbolique. Pour les besoins de la publicité foncière la valeur vénale du bien est estimée à 5 460€.

| Parcelle | Superficie        | Estimation |
|----------|-------------------|------------|
| AY687    | 82 m <sup>2</sup> | 2 460 €    |
| AY688    | 34 m <sup>2</sup> | 1 020 €    |
| AY689    | 66 m <sup>2</sup> | 1 980 €    |

**Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir donner son accord pour l'acquisition à l'euro symbolique de chacune des parcelles AY687, AY688 et AY689 et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes correspondants.**

### LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE A L'UNANIMITE

Pour extrait conforme, le 27 février 2023

Le Secrétaire de séance,  
Elisabeth EMONET



Le Maire,  
Michel BEAL

